



N° 109 MARS 2010

ETAT CIVIL

Décès :

- le 28 décembre : Germaine BALLENECKER veuve ALLARD, 6 route des impressionnistes
- le 27 janvier : Simone CHATEAU épouse PANNETIER, 5 route des impressionnistes
- le 15 février : Geneviève LANSADÉ épouse NOLOT, la Grande Métairie
- le 28 février : Marie DERIEUX épouse DESRIEUX, 28 les forges
- le 10 mars : Augusta ALASNIER veuve BOUERY, 2 l'âge

Naissance :

- le 12 janvier : Noëlia, Klara KERDRAON de Laurent KERDRAON et Aurélie AUTHIER de Lauzine

CONSEIL MUNICIPAL **(Principales décisions)**

Séance du 5 février :

Restaurant les Artistes : vente du fonds de commerce

Le conseil municipal accepte la cession du bail de l'immeuble au profit de Madame Corinne Maillard et reconduit au nom du nouveau propriétaire du fonds le prêt à usage de la licence IV.

Il décide d'admettre en non valeur les loyers restant dus par M et Mme Mahoudeau (trois mois et demi). De plus il accorde, à Mme Maillard, la gratuité pour les loyers de mars et avril 2010, afin de l'aider à débiter son activité.

Cantine scolaire : Rapport des services vétérinaires:

Le rapport établi par la DSV fait apparaître un «niveau de maîtrise sanitaire satisfaisant malgré quelques non conformités». La commission travaux évaluera les priorités afin de se conformer aux exigences du rapport

Questions diverses :

-Courrier de M Jayat Georges : celui-ci conteste le principe du contrôle des assainissements non collectifs ainsi que le montant de cette visite. Il propose que soit étudiée une solution évoquée il y a quelques années d'assainissement collectif pour les villages de Chanteloube, la Planche. Monsieur le Maire précise que le schéma de zonage prévoit en effet l'assainissement collectif pour le village de Chanteloube. L'étude de réalisation n'a pas été menée et ne pourra que faire suite à celle du bourg. La demande de réunion avec le SIERS peut être envisagée. Le courrier sera transmis au syndicat.

-Attribution d'un poste d'enseignant : La presse s'est fait l'écho de l'attribution d'un poste pour le RPI, vraisemblablement à Maison Feyne. Toutefois la décision ne sera officielle qu'après la réunion du Conseil Départemental de l'Education nationale. Raymond GALLAND estime que le poste devrait être attribué à Fresselines, la commune s'étant engagée à effectuer les travaux nécessaires.

-Ecluses sur la Petite Creuse : Une réunion a été organisée à Cheniers au sujet des problèmes auxquels se trouvent confrontés les propriétaires d'écluses sur la Petite Creuse, la DDAF estimant qu'elles constituent une entrave à la circulation des poissons. Une délégation doit demander un rendez-vous à Monsieur le Préfet. Le conseil municipal se prononce contre la suppression des écluses qui sont des éléments de notre patrimoine.

- Centre de radiothérapie de Guéret : Le conseil adopte une motion pour le maintien du service à Guéret
- Carte scolaire second degré : 3 sections vont être fermées au Lycée Professionnel de Saint Vaury, ce qui obligera des jeunes de notre secteur à s'éloigner de leur domicile pour leurs études et occasionnera des frais supplémentaires pour les familles. Le conseil municipal proteste contre cette décision.
- Défibrillateur : Monsieur le Maire présente la démarche préconisée et le coût d'achat (hors frais de maintenance) de ces appareils. Il est proposé de poursuivre l'étude.
- Chapelle de Chambonnet : La commune a commencé certains travaux dont la porte qui est réalisée par les employés communaux. Les ferrures seront offertes par Monsieur André ROY.

Séance du 12 mars

Vote du compte administratif :

En fonctionnement : les recettes se sont élevées à 638 502.77 € et les dépenses à 555 740.68 € dégageant un excédent de 82 762.09 € qui s'ajoutent à l'excédent antérieur de 100 352.17 €, soit un excédent de clôture de 183 114.26 €. Le montant élevé de cet excédent s'explique par le fait que la participation de la commune à l'office HLM n'a pas été versée (travaux non terminés) que la route de la Roche n'a pas été réparée (pas de réponses aux 3 consultations lancées par le SIERS) et les travaux de point à temps non réalisés. Cet ensemble représentant environ 100 000.00 €.

En investissement : les recettes se sont élevées à 242 248.59 € et les dépenses à 158 774.08 € faisant apparaître un excédent de 83 474.51 € sur l'exercice. Le montant élevé des recettes d'investissement s'explique par le versement des subventions pour l'aménagement de la boulangerie. Ce versement a été réalisé en décembre 2009, soit 18 mois après la fin des travaux.

Au 31/12/09, les restes à réaliser étaient de 9 083.12 € en recettes (subventions à percevoir pour le logement de la boulangerie) et de 137 601.94 € en dépenses (dépenses engagées au 31/12 dont la salle polyvalente).

Le compte administratif mis aux voix par le 1^{er} adjoint est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion :

Le compte de gestion 2009 dressé par le receveur municipal dont les écritures sont conformes au compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Préparation du budget 2010 :

Le conseil municipal étudie les demandes de subventions qui lui ont été soumises et fixe leur montant notamment pour les associations locales qui ont transmis leur fiche de renseignements (reconduction des subventions 2009).

INFORMATIONS DIVERSES

Restaurant :

Le conseil municipal a reçu M et Mme MAILLARD en début de séance le 12 mars 2010 pour faire plus ample connaissance et discuter des conditions de fonctionnement de son activité.

Le café restaurant sera ouvert à compter du 3 avril prochain, tous les jours à partir de 8 h 30, sauf les dimanche soir et lundi soir (pas de fermeture en période estivale).

Nous souhaitons à Mme MAILLARD bienvenue à Fresselines, bon courage et succès pour son activité.

Communauté de Communes du Pays Dunois :

Centre de ressources : Il a ouvert ses portes, place de la Poste à Dun le Palestel depuis septembre 2009. Il regroupe un ensemble de services en direction de toute la population, des ados aux retraités...

L'Association Intercommunale du Pays Dunois a la charge de faire vivre cet espace innovant et évolutif, dont l'animation est confiée à Marion Chazette.

Projet de création d'un espace Multi-Accueil Petite Enfance : Engagée depuis 2008 dans la création du Relais Assistantes maternelles, la Communauté de Communes, outre les démarches effectuées pour obtenir des aides au financement du poste de l'animatrice, s'est vu attribuer une subvention de la CAF de 80 000.00 € pour la réalisation d'un espace dédié à l'accueil des assistantes maternelles et des familles et à l'animation des ateliers.

Réceptive à la politique menée depuis cette année par la CAF et le Conseil Général, pour pallier le déficit en matière d'accueil de la Petite Enfance, la Communauté de Communes étudie actuellement un élargissement de ce projet vers la création d'une structure type micro-crèche / halte garderie.

Amélioration de l'Habitat privé :

Le programme d'aides à l'habitat est prolongé jusqu'au 31 décembre 2010.

En 2010, la Communauté de Communes renforce son implication en apportant des financements complémentaires à ceux accordés par l'ANAH, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Un nouveau volet : la résorption de la précarité énergétique.

Ce volet concerne les travaux visant à réduire la consommation énergétique et donc à économiser sur les coûts de chauffage (isolation, remplacement du mode de chauffage...).

Informations complètes sur www.paysdunois.fr - rubrique Amélioration de l'habitat

Pour plus de renseignements, prenez rendez-vous avec Céline Mouteau, chargée de mission Habitat, qui vous accueille à sa permanence :

- les mercredis des semaines paires
- tous les jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h au 16 Chabannes (ancien bureau du SIVOM) sauf le 1^{er} vendredi matin de chaque mois.

Tél : 05.55.89.68.39

Mail : habitat.paysdunois@orange.fr

SIERS : Service SPANC (Service public de l'assainissement non collectif) :

Un éco prêt à taux zéro pour l'assainissement non collectif

Qui peut en bénéficier ? Les personnes ayant des travaux de réhabilitation à réaliser dans leur résidence principale, ou destinée à le devenir dans les 6 mois, lorsqu'elles sont propriétaires ; ou dans les logements qu'elles donnent en location ou qu'elles s'engagent à donner en location dans un même délai de 6 mois.

Les habitations concernées doivent avoir été construites avant le 1^{er} janvier 1990. Les travaux peuvent avoir été commencés à compter du 1^{er} mars 2009.

Tous les particuliers peuvent en faire la demande, sans conditions de ressources, dans la mesure où les systèmes d'assainissement concernés sont non consommateurs d'énergie. L'offre d'un éco prêt à taux zéro peut être émise jusqu'au 31 décembre 2014.

Quel montant ?

L'éco prêt à taux zéro est plafonné à 10 000.00 €. La durée de remboursement est de 10 ans. Elle peut être réduite jusqu'à un minimum de 3 ans ou exceptionnellement portée à 15 ans avec accord de la banque.

Que finance l'éco prêt à taux zéro spécifique à l'assainissement non collectif ?

Il finance en plus de la fourniture et la pose des installations ne consommant pas d'énergie les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'étude...), les frais éventuels d'assurance et les travaux induits (remise en état du terrain ...).

A noter toutefois que le fonctionnement d'un dispositif ne consommant pas d'énergie peut parfois nécessiter la pose d'une pompe de relevage. Dans ce cas, le dispositif est éligible à l'éco prêt à l'exception des frais engendrés par la pompe.

Comment l'obtenir ?

Il faut s'adresser à l'une des banques partenaires, muni du formulaire type « devis », et des devis relatifs à l'opération retenue. L'établissement bancaire attribue l'éco prêt à taux zéro dans les conditions classiques d'octroi de prêt. Dès attribution, le demandeur a deux ans pour réaliser ses travaux aux termes desquels, il devra retourner voir la banque muni du formulaire type « facture » et des factures acquittées.

L'éco prêt à taux zéro est cumulable avec d'autres aides (ANAH, collectivités territoriales, certificats d'économies d'énergie...).

Vous pouvez retirer les formulaires auprès de la mairie, du SPANC du SIERS à Noth ou sur le site du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer en tapant « éco prêt » dans la recherche (<http://www.developpement-durable.gouv.fr>).

Déneigement :

Le conseil municipal remercie Monsieur Arnaud Mazal pour l'aide précieuse apportée aux employés communaux pendant la période d'enneigement début janvier : Arnaud a passé une journée avec son matériel à déneiger les routes communales.

Cantine :

Le conseil municipal remercie Messieurs Jean et Arnaud Mazal ainsi que Monsieur Georges Jayat pour leurs dons de pommes de terre. Nous vous rappelons que tous les dons sont les biens venus.

Enlèvement des objets métalliques encombrants : mardi 25 mai

La société « R recyclage » procèdera à une collecte sur la commune le mardi 25 mai de tous types d'objets métalliques encombrants. Le camion ne se rendra qu'aux endroits préalablement signalés. L'inscription en mairie est donc indispensable. **Date limite le 10 mai 2010.**

Atelier « Equilibre »

Cet atelier organisé par la CPAM avec le concours de l'UNRPA débute le 25 mars ; il comprendra 12 séances qui se dérouleront dans la salle des mariages de la mairie pour une participation de 15 euros par personne. Il sera suivi d'un atelier « mémoire »

Tour Cycliste du Canton du Pays Dunois : samedi 17 avril

Départ et arrivée ont été fixés à Measnes. Il traversera la commune selon l'itinéraire suivant : Pont de Lavaudvieille, CD5, Carrefour de l'Age, CD78, Carrefour de la Pouge, CD44, Vervy, Poteau de L'Orme, CD49, La Minaudière, direction Bellevue entre 14 heures et 14 heures 30.

Le stationnement sera interdit sur l'itinéraire et la circulation interdite en sens inverse de la course.

Merci d'en tenir compte dans vos projets de déplacement.

VTT : La grande traversée du Limousin : dimanche 2 mai

Le passage est prévu sur Fresselines entre 9h15 et 11h30 avant l'arrivée à Crozant selon l'itinéraire suivant : Chemin du Jouillat à la Bussière, piste La Bussière La Chinaud, L'Eté, piste L'Eté route de Tenèze, chemin longeant la Creuse et remontant vers Lauzine, piste Lauzine La Charpagne, la Charpagne route de Beauregard, traversée du bourg, chemin de Puy Guillon, puis chemin longeant la Creuse jusqu'à l'embouchure du ruisseau de la Chaise Gonnot et direction Crozant.

Marche FRESSELINES-GARGILESE : dimanche 2 mai

Le départ est prévu vers 7 heures de Fresselines (salle des mariages) pour une marche de plus de 40 km

VIE DES ASSOCIATIONS

Les manifestations à venir :

- le 9 mai : Foire aux plants / vide grenier organisés par le Comité des Fêtes et d'Animations
- le 18 avril : Thé dansant à Maison Feyne organisé par l'UNRPA
- le 28 mai : Voyage dans le Marais Poitevin organisé par l'UNRPA
- le 26 juin : Goûter à Fresselines organisé par l'UNRPA
- le 11 juillet : journée de l'attelage organisée par l'ADVC
- le 14 juillet : bal et feu d'artifice organisés par le Comité de Fêtes et d'Animations

Le comité des fêtes et d'animations : Comme les années précédentes, la foire aux plants du 9 mai prochain accueillera outre les producteurs de plants, un marché de produits régionaux et d'artisanat et un vide grenier.

Pour le vide grenier ouvert à tous dans le respect de la réglementation, les inscriptions sont reçues en mairie.

Espace Monet Rollinat : Exposition 2010

Elle sera organisée par l'Office du tourisme de Dun le Palestel.

Le vernissage officiel aura lieu le vendredi 11 juin 2010 à 18 h

Ce bulletin vaut invitation pour la population de Fresselines

L'exposition sera ouverte du 12 juin au 3 octobre 2010 : les week-ends en juin et septembre, tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août, de 14 h 30 à 18 h 30.